



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 1^{er} octobre 2019 à 9 h 30 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil.

Est absente, madame la conseillère Audrey Bureau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe ainsi que Jean Audet, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Marc Gohier, Yvan Moreau, Bianca Paquette, Marc Phaneuf, Alain Renaud et Mario St-Pierre.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, vice-président du conseil, préside la réunion.

CP20191001-P1 **ÉTAT DE SITUATION – TROTTOIRS MANQUANTS**

9 h 30 – Monsieur Jean Audet, accompagné de monsieur Alain Renaud, présente l'état de situation.

Cette présentation fait suite à la demande faite par le conseil municipal lors de la rencontre de travail sur le budget 2019 du 14 novembre 2018, portant sur le Plan d'investissements 2019-2023 – Volet maintien.

La longueur totale résiduelle de trottoirs manquants s'élève à environ 2,55 km.

L'évaluation du coût est de 1 350 000 \$ incluant tous les frais inhérents à la planification et à la construction.

Un montant annuel de 470 000 \$ est prévu au Plan d'investissements - Volet maintien, pour les années 2020-2022.

En complément aux trottoirs manquants, le prolongement ou l'ajout de trottoirs (bonification) est également souhaité à plusieurs endroits sur le territoire et fait l'objet de nombreuses demandes. Cette bonification peut être associée aux éléments suivants :

- Exigences du devis normalisé (harmonisation avec les nouveaux développements);
- Concept des corridors de sécurité (parcours scolaires);
- Concept de rue conviviale ou rue complète (à définir);
- Autres considérations particulières ou augmentation du niveau de services offerts, notamment le passage à piétons entre deux rues (ruelle).

Selon les standards en vigueur du devis normalisé, et afin d'harmoniser les secteurs déjà construits aux nouveaux secteurs en développement, la longueur additionnelle des besoins en trottoirs à construire serait d'environ 225 km, répartis comme suit :

- Emplacements déjà desservis en partie : 104 km;
- Emplacements futurs à desservir (trottoirs non requis actuellement) : 51 km;
- Emplacements futurs à desservir (urbanisation requise) : 37 km;
- Ajout de trottoirs prioritaires : 33km.

Les éléments à considérer lors de l'ajout de trottoirs sont présentés.

Les orientations et prochaines étapes sont les suivantes :

1. Compléter la construction des 2,5 km des trottoirs manquants, avec le financement (470 000 \$ / an) prévu au Plan d'investissements 2019-2023 – Volet maintien, pour les trois prochaines années (2020 à 2022);
2. Poursuivre la pratique actuelle lors de travaux de réfection routière en y incluant l'ajout de trottoirs, selon le devis normalisé, tout en utilisant le mode de financement approprié.
3. Réviser et proposer une nouvelle Politique sur la gestion de trottoirs :
 - Définir la portée de la politique en termes d'ajout de trottoirs et de réfection de trottoirs;
 - Inclure les notions de rues conviviales;
 - Inclure les passages pour piétons;
 - Les critères de priorisation;
 - Le mode de financement;
4. Finaliser le plan directeur des trottoirs selon les critères qui feront partie de la politique pour établir une priorisation.

RECOMMANDATION :

CP-INFRAS-2019-014

Mandater le Service des infrastructures à effectuer une mise à jour du projet de la Politique sur la gestion des trottoirs, en incluant la bonification, les nouvelles notions de rues conviviales, des passages pour piétons ainsi que le mode de financement et de revenir au comité plénier pour une approbation au printemps 2020.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Lors de cette période d'échanges, plusieurs membres du conseil indiquent que selon eux, les endroits où la construction de trottoirs devrait être priorisée dans leur district respectif.

La recommandation **CP-INFRAS-2019-014** est adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Document déposé au conseil municipal du 2 juillet 2019 - Extraits du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, 4.3-16 à 4.3-19
2. Pétition déposée lors du conseil municipal du 27 août 2019 de monsieur Roger Brulé et de madame Julie Éthier - Contestation du projet de changement de zone 0-100 ans sur le boulevard Hurtubise
3. Pétition déposée lors du conseil municipal du 27 août 2019 de madame Mélisandre Valero - Demande de soutien financier pour les couches lavables à Gatineau
4. Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil régional de la MRC de Pontiac tenue le 19 juin 2019 - Valorisation énergétique des déchets (energy from waste)
5. Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de l'Office d'habitation de l'Outaouais tenue le 17 avril 2019 ainsi que les procès-verbaux du comité exécutif des 29 janvier et 6 mai 2019

6. Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 28 février, 28 mars, 25 avril et 30 mai 2019
7. Extrait du journal des débats de l'assemblée nationale du Québec – Copie conforme de la déclaration du député de Chapleau, monsieur Mathieu Lévesque, prononcée le 30 mai 2019
8. Rapport - Actions individuelles et collectives pour pallier la pénurie de main-d'œuvre - Sondage auprès des entreprises gatinoises

Fin du comité plénier public à 10 h 55.